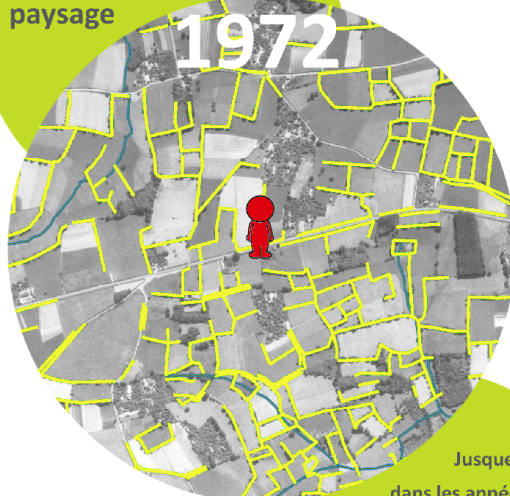


Le bocage, un paysage en perpétuelle évolution

Suivons
l'évolution d'un
paysage

1972



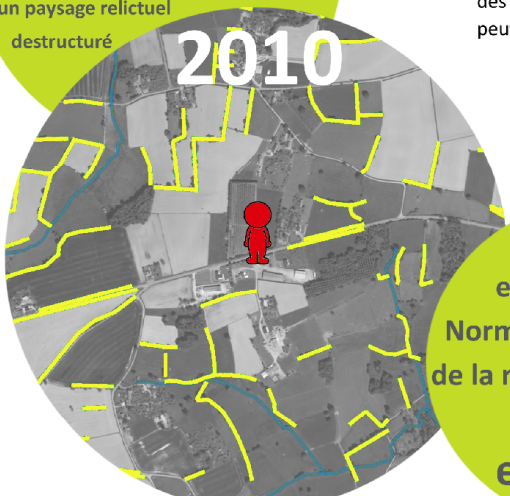
Jusque
dans les années 2000,
les remembrements sont les plus
grandes sources de
suppressions
de haies

2002



Les
suppressions
ralentissent mais continuent ...
Les aménagements successifs ont laissé
un paysage relictuel
destruit

2010



Entre 1972
et 2010, la Basse
Normandie, a perdu près
de la moitié de son linéaire
de haies ...
et demain ?

La naissance du bocage, un besoin agricole

Le bocage a été construit et a évolué en fonction des besoins de la population et notamment des besoins agricoles. Conservé initialement pour protéger et parquer le bétail, exploité comme source de chauffage, il présente de nombreux avantages. Les haies et talus assurent notamment un rôle de brise vent et de protection du sol, en maintenant la terre des champs et les berges des cours d'eau.

Les aménagements paysagers et leurs conséquences

Ces dernières décennies, les aménagements hydrauliques et la modernisation de l'agriculture ont participé à faire évoluer le paysage de notre territoire. Les arasements de talus, le retournement de prairies et le développement urbain ont pour effet d'accélérer les ruissellements et l'érosion des terres. L'eau arrive donc au cours d'eau, plus vite et plus chargée en matières polluantes. Ces aménagements paysagers ont donc un impact important sur la ressource en eau et la sécurité des biens et des personnes.



*Sans le bocage, c'est la terre la plus
fertile des parcelles agricoles qui se
retrouve sur la voirie ou dans les rivières*

Un bocage fonctionnel compatible avec les activités de notre territoire

Plus de la moitié des communes du bassin versant de la Sélune ont cartographié leur réseau de haies. Comme préconisé par le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune, cet inventaire est constitué d'un diagnostic de terrain et est réalisé en concertation avec les exploitants agricoles de la commune. L'objectif est d'arriver à une préservation du bocage fonctionnel.

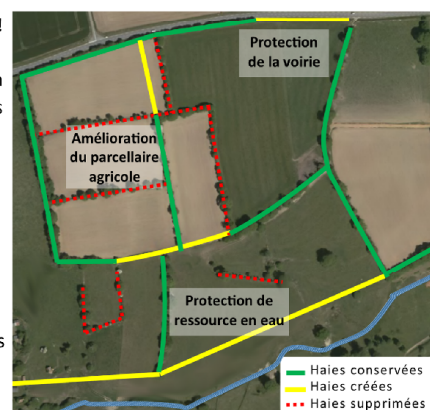
Construisons notre paysage de demain

Des commissions bocage communales sont mises en place, afin de construire collectivement le bocage de demain. Composées d'élus, d'exploitants agricoles et d'autres utilisateurs de l'espace, chasseurs et randonneurs, elles se réunissent une à deux fois par an pour émettre un avis motivé sur les projets de suppressions de haies.

L'objectif de cette préservation n'est pas de figer le bocage ! Les regroupements parcellaires sont possibles mais soumis à un avis concerté permettant d'empêcher l'augmentation des ruissellements. Des déplacements stratégiques de haies peuvent être demandés pour maîtriser localement l'érosion.

Vous souhaitez supprimer une haie ?
Vous souhaitez créer une haie ?
Vous êtes intéressé pour créer ou pour faire partie
d'une commission bocage sur votre commune ?

Renseignez-vous auprès
de votre mairie ou du
technicien référent de
votre secteur, consultez
notre site internet : <http://bassin-selune.fr/actions/bocage/recomposition>



Syndicat Mixte du bassin de la Sélune - 21 rue de la Libération, 50240 SAINT JAMES
tél : 02.33.89.62.14 - mail : contact@bassin-selune.fr
Site internet : <http://bassin-selune.fr/>

Mardi 30 juin 2015

Journée d'échange : Gestion locale de l'Eau

Autour d'ateliers, venez découvrir les enjeux
de la gestion de l'eau pour les collectivités

à Saint Hilaire du Harcouet
Inscription au 02.33.89.62.14
(gratuit - 1 journée)

